

«On ne cherche pas à invisibiliser le religieux»

Alors que la France a décidé d'interdire le port des abayas dans les écoles en raison de l'ampleur du phénomène, la Suisse semble préservée par cette mode identitaire. Comment l'expliquer ?

Tandis que le Ministère français de l'Éducation a décidé d'interdire les abayas dans les lieux de formation, appelant ainsi à «faire bloc» face aux «atteintes à la laïcité», la Suisse semble épargnée par

ce phénomène. La sociologue Mallory Schneuwly Purdie, maître assistante au Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg, nous livre ses explications.



© R. Sprenger

Ci-dessous

L'abaya, longue robe ample et couvrante, est portée notamment en Arabie Saoudite et au Maghreb.

Pourquoi la problématique du port de l'abaya est-elle inexistante en Suisse ?

Mallory Schneuwly Purdie: – En France, cette thématique est vue comme une «atteinte à la laïcité». Or la Suisse entretient un rapport complètement différent à la laïcité. Même Genève et Neuchâtel, qui ont pourtant des Constitutions cantonales laïques, sont bien loin de la manière dont le religieux est perçu en France. En Suisse, on ne cherche pas à invisibiliser complètement le religieux dans l'espace public. De fait, on ne met pas la même charge émotionnelle derrière telle ou telle tenue.

Le voile est comparativement très peu présent en Suisse. Comment l'expliquer ?

– Peut-être parce qu'on n'en a pas fait une affaire d'Etat! Nous n'appliquons pas les mêmes critères en matière de laïcité, mais un principe de neutralité confessionnelle de l'Etat strict: le personnel de l'Etat, dont les enseignants, se doit d'être confessionnellement neutre, cela justement pour permettre aux utilisateurs de l'Etat d'entretenir des confessions religieuses. La liberté de conscience et de croyance est un droit fondamental garanti par la Constitution fédérale et les constitutions cantonales.

Cette liberté religieuse signifie-t-elle pour autant le droit de la montrer ?

– En Suisse, les utilisateurs de l'Etat ont le droit de montrer leur appartenance religieuse dans le respect des autres confessions. En 2015, le Tribunal fédéral a statué sur le droit des jeunes filles à être voilées à l'école. L'arrêté précise néanmoins que ce droit pourrait être restreint si le comportement de la jeune fille devenait contraire à la liberté religieuse d'autres élèves. Par exemple, si elle

faisait pression sur les autres filles musulmanes pour qu'elles adoptent aussi le voile ou traite les filles qui portent des jupes ou des décolletés de «bons souillés» ou autres. Dans ce cas, sa liberté d'être voilée pourrait être limitée. Mais sur le principe, en Suisse, on accepte la visibilité des identités religieuses.

Le port de l'abaya serait donc une réaction à l'interdit du voile ?

– On peut le voir ainsi, mais certainement pas pour toutes les filles qui portent une abaya. Il ne faudrait pas oublier le côté pratique de cet habit quand vous voulez respecter le code de la pudeur de votre religion. Vous pouvez être habillée dessous comme vous voulez: être en jogging, en short ou sexy dans une robe moulante. Mais quand vous sortez, vous enflez votre abaya et vous êtes en règle. Il ne faut pas voir uniquement le côté revendicateur de cet habit.

Ce sentiment existe-t-il tout de même chez certaines jeunes filles ?

– Pour certaines d'entre elles, c'est peut-être le cas parce qu'elles se sentent discriminées et non respectées dans leur identité religieuse.

Relève-t-on aussi des différences entre l'islam de Suisse et l'islam de France ?

– En France, l'écrasante majorité des musulmans, s'ils sont aujourd'hui Français, ont des origines algérienne ou marocaine. La construction de l'islam en Suisse est complètement différente, car c'est un islam beaucoup plus divers. La France a un islam majoritairement maghrébin et arabe alors que chez nous, on a majoritairement un islam sunnite, avant tout balkanique, qui se divise entre un islam albanophone et un islam bosniaque, à son tour pluriel. Et nous avons aussi un islam



Mallory Schneuwly Purdie travaille au Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg. © DR

musulmans, arabes, habitants de zones d'éducation prioritaire. Ils essaient alors de se réinventer, voire de s'affirmer, dans une identité qui ne leur est pas régulièrement refusée.

«En Suisse, il n'y a pas de prédominance d'un islam sur les autres.»

des communautés turques et un islam arabophone qui vient majoritairement du Maghreb et du Moyen-Orient. En Suisse, il n'y a donc pas de prédominance d'un islam sur les autres.

Cela expliquerait également ce rapport différent aux manifestations vestimentaires ?

– Cela a évidemment aussi un impact. Dans les pays du Maghreb en général, l'islam est religion d'Etat. Alors que le Kosovo et l'Albanie connaissent une conception de la laïcité proche de celle en vigueur en Suisse. Il faut aussi arrêter de renvoyer tout le temps les musulmans à leur pays d'origine! En France, on parle de la quatrième ou de la cinquième génération. A travers ces vêtements, ces jeunes filles manifestent peut-être aussi un ras-le-bol par rapport aux discriminations dont elles sont victimes, comme les garçons, en tant que descendants d'immigrés,

Ces discriminations sont-elles moins fortes en Suisse ?

– En Suisse, nous avons de vrais programmes d'intégration. Et nous n'avons pas la même histoire coloniale ni la même histoire migratoire. Nous n'avons pas non plus les mêmes problèmes financiers. Car les crispations identitaires ressortent davantage en situations de crise. Or la France est aujourd'hui en crise dans ses institutions. Ici on a beaucoup moins ce type de positionnement très antigouvernemental, contre l'identité nationale. On a un peu connu un manque de confiance dans nos institutions pendant la crise sanitaire, mais c'est retombé. Tandis qu'en France, c'est un mal qui ronge. |

PUBLICITÉ

A VENDRE

Orgue numérique ALLEN, neuf (janvier 2023) pour cause de changement de vie.

Meuble exécution spéciale en chêne teinté avec décors néo-gothiques et pédalier avec touches blanches en érable.

2 claviers 61 touches et pédalier 32 notes. 34 jeux dont un 32'.

L'aspect général est celui d'une console d'un vrai orgue ainsi que la sonorité. Garantie 10 ans. Prix effectif Fr. 31'000.-, cédé Fr. 23'000.-.

Convient pour une maison ou pour une église ou salle de grandeur moyenne. Disponible immédiatement.

Tél. 021 906 89 29 ou 079 318 89 89